

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET MISE A JOUR DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE CLEON D'ANDRAN

Par Arrêté n°2018.08.16A, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération MONTELMAR AGGLOMERATION a prescrit l'ouverture de l'enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ainsi qu'à la mise à jour du zonage d'assainissement de la commune de CLEON D'ANDRAN. Le projet d'élaboration du PLU de la commune de CLEON D'ANDRAN a fait l'objet d'une évaluation environnementale. La mise à jour du zonage d'assainissement de la commune de CLEON D'ANDRAN a fait l'objet d'un examen au cas par cas par l'Autorité environnementale sans être soumis à évaluation environnementale par décision du 5 avril 2018.

L'autorité compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme et d'assainissement est la Communauté d'Agglomération MONTELMAR AGGLOMERATION.
Des informations peuvent être demandées auprès de la Direction de l'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération MONTELMAR AGGLOMERATION, Centre municipal de Gournier, 19 avenue de Gournier, 26200 MONTELMAR – Mme MARIE - 04.75.00.26.15

Madame Christiane CLERC, enseignante retraitée, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera, pendant une durée de **trente et un (31) jours**, à compter du **lundi 10 septembre 2018 (9h)** jusqu'au **mercredi 10 octobre 2018 (18h)**.

Le commissaire enquêteur recevra le public pour recueillir ses observations et propositions à :

- La Mairie de CLEON D'ANDRAN, 495 Boulevard de Provence, 26450 CLEON D'ANDRAN :
 - lundi 10 septembre 2018 de 9h00 à 12h00
 - mercredi 19 septembre 2018 de 9h00 à 12h00
 - samedi 29 septembre 2018 de 9h00 à 12h00
- La Direction de l'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération MONTELMAR AGGLOMERATION – Centre Municipal de Gournier, 19 avenue de Gournier, 26200 MONTELMAR :
 - mercredi 10 octobre 2018 de 15h00 à 18h00

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête avec un registre d'enquête publique sera consultable par le public.

CONSULTATION SUR PLACE ET SUR SUPPORT PAPIER

- A la Direction de l'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération MONTELMAR AGGLOMERATION (siège de l'enquête) Centre municipal de Gournier – 19 avenue de Gournier, 26200 MONTELMAR aux jours et heures habituels d'ouverture de la Direction (du lundi au jeudi de 8h à 12h et 14h à 18h et le vendredi 8h à 12h et 14h à 17h)
- En Mairie de CLEON D'ANDRAN, 495 Boulevard de Provence, 26450 CLEON D'ANDRAN aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 9h à 12h et le samedi de 10h à 11h30)

CONSULTATION SUR PLACE ET SUR UN POSTE INFORMATIQUE, en version numérique, à la Direction de l'urbanisme – Centre municipal de Gournier - 19 avenue de Gournier, 26200 MONTELMAR

CONSULTATION SUR LE SITE INTERNET de dématérialisation : <https://www.registre-dematerialise.fr/903>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra **consigner et adresser ses observations et propositions** :

- Directement sur les registres d'enquête tenus à sa disposition à la :
 - Direction de l'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération MONTELMAR AGGLOMERATION, Centre municipal de Gournier – 19 avenue de Gournier, 26200 MONTELMAR aux jours



et heures habituels d'ouverture de la Direction (du lundi au jeudi de 8h à 12h et 14h à 18h et le vendredi 8h à 12h et 14h à 17h)

- Mairie de CLEON D'ANDRAN, 495 Boulevard de Provence, 26 450 CLEON D'ANDRAN, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 9h à 12h et le samedi de 10h à 11h30)

- Sur le registre dématérialisé tenu à sa disposition à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/903>
- Par courriel à l'adresse e-mail associée : enquete-publique-903@registre-dematerialise.fr.
- Par voie postale, au commissaire-enquêteur :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONTELIMAR AGGLOMERATION

Direction de l'Urbanisme

Commissaire enquêteur – Enquête publique relative à l'élaboration du PLU de CLEON D'ANDRAN

Centre Municipal de Gournier, 19 avenue de Gournier, 26200 MONTELIMAR.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à l'issue de l'enquête publique

- dans les locaux de la Direction de l'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération MONTELIMAR AGGLOMERATION
- en Mairie de CLEON D'ANDRAN
- sur le site internet de la Communauté d'Agglomération MONTELIMAR AGGLOMERATION : <https://www.montelimar-agglo.fr/>
- sur le site de dématérialisation : <https://www.registre-dematerialise.fr/903>
- à la Préfecture de la Drôme

A l'issue de la procédure, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération se prononcera par délibération sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et la mise à jour du zonage d'assainissement de la commune de CLEON D'ANDRAN, éventuellement modifiées pour tenir compte des avis des personnes consultées et de la population.